

40 États membres

Albanie

Allemagne

Belgique

Bosnie-Herzégovine

Bulgarie

Chypre

Croatie

Danemark

Espagne

Estonie

Finlande

France

Géorgie

Grèce

Hongrie

Irlande

Islande

Italie

*"l'ex-République
yougoslave
de Macédoine"*

Liechtenstein

Lettonie

Lituanie

Luxembourg

Malte

Moldova

Monténégro

Norvège

Pays-Bas

Pologne

Portugal

République slovaque

République tchèque

Roumanie

Saint-Marin

Saint-Siège

Serbie

Slovénie

Suède

Suisse

Turquie

La CEB approuve son nouveau Plan de développement pour la période 2010-2014

Paris, le 16 décembre 2009 :

Un nouveau Plan de développement vient d'être approuvé à l'unanimité des Organes Collégiaux pour la période 2010-2014. Il détermine les orientations stratégiques d'activité à moyen terme retenues au regard du contexte opérationnel dans lequel évolue la Banque.

Ces orientations reprennent, en les amplifiant, celles définies par le Plan de développement 2005-2009, lequel visait en particulier à accroître significativement l'activité en faveur d'un groupe cible de pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est¹.

Ainsi, le nouveau Plan prévoit notamment :

- une **progression de 15% du volume global de prêt** par rapport à la période 2005-2009
- la **poursuite de l'effort en faveur des pays du groupe cible** de la Banque afin d'atteindre jusqu'à 60% de l'encours de prêt total d'ici fin 2014
- le **renforcement de la collaboration avec l'Union européenne et les pays donateurs** afin d'augmenter la capacité d'action de la CEB et la valeur ajoutée de ses interventions.

Les Conseils ont également réaffirmé la priorité conférée par la Banque au **financement d'infrastructures à vocation sociale**, dont l'impact tant économique que social se révèle déterminant dans cette période de crise, donnant ainsi la primauté aux projets d'infrastructures plutôt qu'à un soutien budgétaire global. Il s'agit là, dans le cadre de son mandat, d'affermir la participation de la Banque aux programmes d'investissement dans les secteurs du logement, de l'éducation, de la santé et des infrastructures municipales.

La CEB se propose, dès janvier 2010 et pour les cinq années à venir, d'assurer une **mobilisation accrue de l'ensemble de ses moyens** afin notamment de :

- pallier la baisse de l'offre de financements en provenance du secteur privé et des institutions financières spécialisées en faveur de tels projets
- faire bénéficier ses emprunteurs, notamment les collectivités locales, d'une expertise et de conditions financière adaptées

Dans ce contexte, la Banque a engagé une réflexion sur une possible augmentation de capital.

¹ Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Lituanie, Malte, Moldova, Monténégro, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie, Turquie

*

Fondée en 1956, la **CEB** (Banque de Développement de Conseil de l'Europe) compte **40 États membres**. En tant qu'instrument majeur de la politique de solidarité en Europe, la Banque finance des projets sociaux en mettant à leur disposition des ressources levées dans des conditions reflétant la qualité de sa notation (**AAA** auprès de Standard & Poor's, Fitch Ratings et Moody's). Elle accorde des prêts à ses États membres, à des établissements financiers et à des autorités locales pour le financement de projets dans le secteur social, conformément à son Statut.